

MAIRIE DE CLAVIERS

83830 CLAVIERS

Tél : 04.94.76.62.07

Fax : 04.94.76.75.74

Arrêté temporaire de dérogation de tonnage 19T

N° 179/2022

Le Maire de Claviers,
Vu l'Article L2212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu la demande du 08/12/2022 de la Société Cocktail Piscines Est
Considérant la nécessité de livrer le chantier de Mr et Mme PAVIA Adémo au 665 Ev8 Les Caux

ARRETE :

Article 1 : par dérogation aux prescriptions de l'arrêté du *26 juin 2007 - N°46/2007* - réglementant la circulation des poids lourds, un camion de 19 T, de la Société Cocktail Piscines Est, est autorisée à livrer le chantier de Mr et Mme PAVIA Adémo, situé au 665 Ev8 les Caux le 30/01/2023 entre 8 h 00 et 12 h 00.

Article 2 : Le Maire et le Garde-champêtre seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de faire respecter cet arrêté.

Fait à Claviers, le 20/12/2022

Affiché en Mairie le 30 /12/2022

Le Maire,
Gérald PIERRUGUES



Monsieur le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télécours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Notifié le 30 /12/2022